Léaz : 1830 : Construction d'un Clocher pour l'Eglise.

Département Ver l'Oin.	Gex, les 11 mare 1830.
Arrondissement de Gew.	Le Sous-Présen de l'Arrondissement
3º Bureau.	de Gex,
Réponse à la Lettre	A Monsaul le Fréset du Département de l'ain.
96jer :	Monsieul le Préfet
Construction d'un cloches à cleon. envy: le 13 Mars fb. 406.	J'où l'homew de voud envoyer, suivi de mon avir le cohien des charges dresse pou Mr le maire de Le'as, pour la construction d'un clocher dans cette Commune. Le'as, pour la construction d'un clocher dans cette Commune. Le'as, pour la construction d'un clocher dans cette Commune. Le'as, pour la construction d'un clocher dans cette le 17 du m'avez aumonce que men ne la dite construction. Vous m'avez aumonce que men ne l'opposoit à l'exécution des travous que l'insuffisonce des fonds réalisée pour cela. Parnettez moi de vous faire observar que cette insuffisance d'un point réalle, et qu'ou contraire il -
	existera domi la coisse municipale, à la fin de la présente aunée, plus qu'il ne fondra pour solder entrérement le pour de l'adjudication, lors même qu'on n'obtiendroit pas de zabain dur le montant du devir. Lu effet, il a âté accordé pour le Consail d'assont pour cette dépense, une soume de 2000 f sur la quelle 390 f seulement out été pri pour paper les frais de l'argentise qui a précède la transaction consentre entre les

tron section de la Commune. je reste donc 1610 g dispossible du a Secoure, à La vente de boir qui a en lien on mois De novembre Damieu Sa monto à So 44 g compin la décime qui apportient actuallement Communed, a Sohh. 6654. Lotal de ressource (omme vom le Voyey, l'insuffisonce de yonds n'est jus un obstate à l'execution del travair, et je vous prie de voulois bien autoriser le moire à le nettre en adjudication. je vou Jeine en consequence oblige de na renvoyer la plus-tot possible le Cohier de charger, afin que cette opération puisse de foir incessamment, at que les travaires puissant être terminer dans les delair qui sont fixer. 1'ai l'houneeu d'être avoc respect, Monsier le Préfet,